



- Dossier de presse -



Rhône-Alpes Région



Depuis le 1^{er}
septembre 2010

Le service de
Transport A la Demande
et de Personnes à Mobilité Réduite de la
Communauté de Communes Arve et Salève

DOSSIER DE PRESSE - SOMMAIRE

- 1** Le projet Proxi'Arve et Salève
- 2** Présentation de l'entreprise GEMBUS, exploitant du service Proxi'Arve et Salève
- 3** Présentation du service
 - 3.1 Proxi'Arve et Salève
 - 3.2 Le périmètre desservi et la carte des déplacements
 - 3.3 Le fonctionnement du service
 - 3.4 La particularité pour le public en insertion sociale et professionnelle
 - 3.5 Le véhicule
- 4** Les contacts

1 Le projet Proxi'Arve et Salève

- Un contrat de gestion du service Proxi'Arve et Salève est conclu pour une durée d'un an (à titre expérimental) entre GEMBUS (RATP Dev) et la Communauté de Communes Arve et Salève. Ce service est co-financé par la CCAS, la région et est délégué par le Conseil Général 74.
- L'objectif est de proposer aux citoyens de la Communauté de Communes Arve et Salève un système de transport de proximité permettant de favoriser les déplacements au sein de la CCAS et à destination d'Annemasse – Les Voirons Agglomération, pour le public en insertion sociale et professionnelle. Ce transport conviviale, flexible et peut coûteux (2 euros le trajets) fonctionne depuis le 1^{er} septembre 2010.
- Concrètement, le service Proxi'Arve et Salève c'est :
 - 2 agents commerciaux de conduite
 - 1 agent de réservation - d'exploitation pour permettre le fonctionnement du service.

Le service de Transport A la Demande et de Personnes à Mobilité Réduite de la CCAS

2 Présentation de l'entreprise GEMBUS

- Gembus  est une filiale privée du groupe RATP Dev 

- Les trois activités de transport de voyageurs :

❶ **Transport Urbain** : Exploitation d'une ligne transfrontalière (ligne D des TPG) entre la Communauté de Communes du Genevois et le centre de Genève,

Transport à la demande et de personnes à mobilité réduite :



❷ Exploitation du service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois (17 communes),



❸ Exploitation du service de transport à la demande Proxi'Arve et Salève sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève.

Le service de Transport A la Demande et de Personnes à Mobilité Réduite de la CCAS

3 Présentation du service Proxi'Arve et Salève

3.1 Proxi'Arve et Salève :

Proxi'ARVE et SALEVE fonctionne du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 pour tout public.

Proxi'Arve et Salève fonctionne également du lundi au vendredi, entre 7h00/ 9h00 et 18h00/19h00 pour le public en insertion sociale et professionnelle à destination d'Annemasse - Les Voirons Agglomération.

La centrale de réservation est ouverte de : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 19h00 + site **web**

N° Vert 0 800 04 74 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.proxiarvesaleve.fr



3.2 Le périmètre et la carte des déplacements :

Ce service fonctionne sur les 8 communes de la Communauté de Communes Arve et Salève :



ARBUSIGNY^{z4} - **ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME**^{z2}
LA MURAZ^{z3} - **MONNETIER-MORNEX-ESSERTS** -
SALEVE^{z3} - **NANGY**^{z2} -
PERS JUSY^{z4} - **REIGNIER-ESERY**^{z1} - **SCIENTRIER**^{z2}

Le service de Transport A la Demande et de Personnes à Mobilité Réduite de la CCAS

3 Présentation du service Proxi'Arve et Salève



3.3 Le fonctionnement transport :

INTERNE A LA CCAS

Les déplacements au sein de la Communauté de Commune Arve et Salève :

- De Porte¹ à Porte pour un déplacement au sein d'une même zone, pour tout public,
- De Porte à Pôle pour un déplacement d'une zone à une autre (hors Reignier), pour tout public,
- De Porte à Pôle pour un déplacement vers Reignier (zone 1), pour tout public. Les pôles étant ici, des points d'arrêts.

Porte¹ = Adresse.

VERS ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION

Les déplacements vers Annemasse – Les Voirons Agglomération entre 7h00 et 9h00 et 18h00 et 19h00 pour le public en insertion professionnelle (transport gratuit sur le service Proxi'Arve et Salève). Les correspondances sont assurées avec le réseau urbain d'Annemasse

www.reseau-tac.fr :

- Correspondances au point d'arrêt "Lycée Jean Monnet" (correspondances lignes 1 et 3),
- Correspondances au point d'arrêt "Pont d'Etrembières" (correspondances ligne 5),
- Correspondances au point d'arrêt "Bonne centre" (correspondances lignes 4 et 5).

Le service de Transport A la Demande et de Personnes à Mobilité Réduite de la CCAS

3 Présentation du service Proxi'Arve et Salève

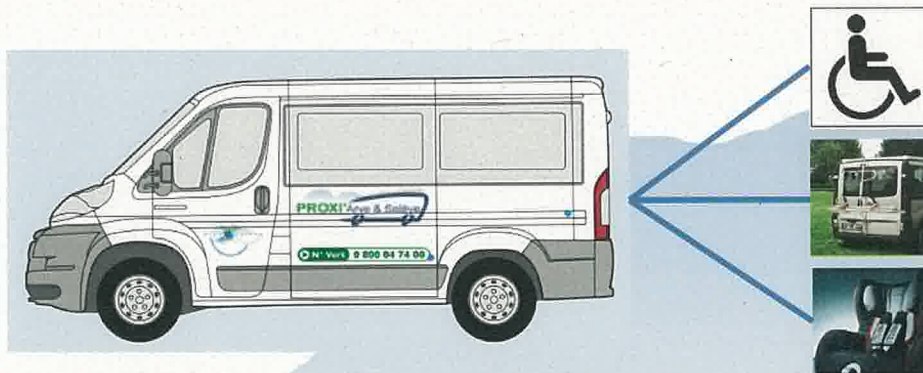
3.4 La particularité du public en insertion sociale et professionnelle :

Ce public obtient le ticket de transport auprès de services sociaux des mairies et du CCAS.

3.5 Le véhicule :

Le véhicule dispose de 8 places assises et peut accueillir jusqu'à 3 fauteuils roulants. Il est équipé d'un siège bébé, un porte vélo.

Pour le moment le véhicule est en location, mais dès le mois de Décembre/Janvier, le véhicule neuf sera livré et entièrement adhésivé de la marque Proxi'Arve et Salève.



Le service de Transport A la Demande et de Personnes à Mobilité Réduite de la CCAS

4 Les contacts



Communauté de Communes Arve et Salève :

Président de la CCAS : Noël JACQUEMOUD - Tel : 04 50 43 46 14

Responsable des services : Frédérique PELLIER - Tel : 04 50 43 46 14

Rhône-Alpes

Région Rhône-Alpes :

Chargés de mission - Service accompagnement et développement à l'emploi : Mme Lydie Muzart et M. Samuel Tocanier



Conseil Général 74 :

Directeur transport : Salvatore MAGGIORE - Tel : 04 50 33 51 08



Entreprise GEMBUS, exploitant du service Proxi'Arve et Salève :

Président : Christophe VACHERON - Tel : 04 50 83 38 30

Directeur : Emmanuel COZIC - Tel : 06 37 36 32 59

Le service de Transport A la Demande et de Personnes à Mobilité Réduite de la CCAS